



*Former aujourd'hui
pour des pratiques plus sûres demain*

CERTIFICATION

AUX CONDITIONS D'HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

**pour la réalisation des techniques de tatouage
et du perçage corporel**

RS6939

FORMATION INITIALE 21 HEURES – 3 JOURS



2 jours
à distance
+
1 jour
en présentiel



15 participants
maximum



490 € TTC
par participant

RENOUVELLEMENT 7 HEURES – 1 JOUR



100 %
à distance
en classe virtuelle



15 participants
maximum



150 € TTC
par participant



2 passage Fol Avoine – 78120 Sonchamp

06 42 98 90 20

organisme.france.hygiene@gmail.com

www.hygiene-et-salubrite.fr



1. Informations communes

OBJECTIFS

- Connaître les procédures d'hygiène des mains en utilisant du savon et une solution hydro-alcoolique
- Savoir organiser et préparer le poste de travail
- Mettre en pratique les procédures d'asepsie avant d'effectuer un tatouage ou un perçage
- Réaliser les procédures de désinfection et de stérilisation,

Public

Personnes, exerçant ou souhaitant exercer le tatouage, le maquillage permanent et le perçage corporel.

Prérequis – formation initiale

- Avoir 18 et +
- Compréhension suffisante du français pour suivre les consignes et les évaluations ; matériel informatique, caméra, microphone et connexion stable pour la classe virtuelle.

Prérequis – renouvellement

Être titulaire d'une attestation ou certification antérieure ouvrant droit au renouvellement ; justificatif vérifié avant inscription. Accès individuel à une classe virtuelle avec caméra, microphone et connexion stable.

Tarifs

- Formation initiale : 490 € TTC ;
- Renouvellement : 150 € TTC.
- Financement éventuel soumis à accord de l'organisme financeur ;

Effectif

15 participants maximum par session, sous réserve de la capacité réelle des locaux et du dispositif d'évaluation.

Inscription et délai d'accès

L'inscription à la formation Hygiène et Salubrité s'effectue après une prise de contact avec O2FH, une analyse des besoins, la vérification des éventuels prérequis et la validation du dossier administratif. L'accès à la formation est possible dès la prochaine session disponible, sous réserve des places restantes et de la finalisation des formalités d'inscription.

Pour les formations financées par le Compte Personnel de Formation (CPF), un délai réglementaire minimal de 11 jours ouvrés est respecté entre l'envoi de la proposition de commande et le début de la formation.

Pour les autres modes de financement, le délai d'accès dépend des disponibilités et des formalités administratives. Une convocation précisant les dates, horaires, modalités et lieu de formation est transmise avant le démarrage. La date d'entrée en formation est confirmée individuellement à chaque participant.

Accessibilité handicap

Les besoins d'aménagement sont recueillis en amont ; le référent handicap O2FH étudie les adaptations possibles et, si besoin, oriente vers les partenaires compétents.

Contact : coordonnées O2FH ci-dessus.

Assistance distancielle

Un lien individuel est envoyé avant la session ; assistance technique et pédagogique assurée par le formateur via les coordonnées de convocation. Identité, connexions, participation et assiduité sont contrôlées et tracées.

2. FORMATION INITIALE – 21 HEURES

Objectif :

Appliquer les conditions d'hygiène et de salubrité aux étapes de préparation, de réalisation simulée et de fin d'acte, en tenant compte des spécificités des trois métiers.

Modalités :

- **Théorie** : 14 heures en classe virtuelle synchrone (jours 1 et 2), suivies de
- **Pratique** : 7 heures en présentiel (jour 3).

Les neufs unités :

- **Unité 1 – Réglementation**
 - Identifier les textes réglementaires encadrant le tatouage par effraction cutanée et le perçage corporel.
 - Réaliser correctement la déclaration d'activité auprès de l'ARS.
 - Expliquer les obligations légales relatives à la formation hygiène & salubrité.
 - Connaître et appliquer les normes en vigueur concernant :
 - Les bijoux destinés au perçage corporel,
 - Les encres de tatouage et de maquillage permanent.
 - Vérifier la conformité des produits utilisés dans le cadre de la réglementation.
- **Unité 2 – Anatomie, physiologie et cicatrisation**
 - Décrire la structure et les fonctions de la peau et des muqueuses.
 - Identifier les zones anatomiques sensibles ou à risque.
 - Comprendre le processus de cicatrisation et ses différentes phases.
 - Reconnaître les facteurs influençant la cicatrisation (âge, habitudes, pathologies...).
 - Fournir des conseils adaptés d'hygiène et d'antisepsie post-acte.
 - Prévenir les risques liés à une cicatrisation anormale.
- **Unité 3 – Risque infectieux**
 - Décrire la flore microbienne cutanée et muqueuse et son rôle dans le risque infectieux.
 - Identifier les voies potentielles de contamination (endogène et exogène).
 - Mettre en place des procédures pour limiter les risques infectieux liés aux actes de tatouage, piercing et maquillage permanent.

- Appliquer les bonnes pratiques pour éviter les contaminations croisées (client-client / pro-client / environnement).

○ **Unité 4 – Contre-indications et vigilance**

- Identifier les contre-indications absolues et relatives aux actes de tatouage et de perçage.
- Informer correctement le client des risques, précautions et soins post-acte.
- Repérer les signes de complications : allergie, infection, troubles de cicatrisation.
- Connaître la procédure de déclaration des effets indésirables dans les systèmes de vigilance (matéiovigilance, cosmétovigilance).

○ **Unité 5 – Matériel, stérilisation et traçabilité**

- Vérifier que le matériel pénétrant la barrière cutanée est stérile et à usage unique.
- Appliquer un protocole complet de traitement du matériel :
 - Pré-désinfection,
 - Nettoyage,
 - Désinfection,
 - Stérilisation.
- Nettoyer et désinfecter un matériel thermosensible ou non stérilisable.
- Maîtriser le processus de stérilisation, les normes applicables (EN ISO 11607-1, EN 13060, EN ISO 17665-1).
- Assurer le contrôle de stérilisation et l'intégrité des conditionnements.
- Tenir à jour la traçabilité complète du matériel et des dispositifs utilisés.

○ **Unité 6 – Protection du professionnel et prévention (AES)**

- Appliquer les précautions standard issues des recommandations hospitalières adaptées au tatouage/perçage.
- Réaliser correctement l'hygiène des mains (technique, produits, moments clés).
- Utiliser les EPI et protections respiratoires de manière appropriée.
- Identifier les risques d'accident d'exposition au sang (AES).
- Appliquer immédiatement la conduite à tenir en cas d'AES.
- Connaître les recommandations vaccinales, notamment contre les hépatites.

○ **Unité 7 – Achats, stockage et gestion des déchets**

- Choisir un matériel conforme, identifier les bonnes pratiques de conditionnement et de stockage.
- Gérer les stocks et les dates limites d'utilisation (DLU).
- Assurer la traçabilité des ouvertures et des utilisations des matériels et produits.
- Identifier et trier les déchets assimilés aux DASRI.
- Utiliser les contenants adaptés et sécurisés pour les déchets perforants et contaminés.
- Appliquer les procédures d'élimination réglementaires.

○ **Unité 8 – Locaux et environnement de travail**

- Identifier les exigences réglementaires concernant les locaux dédiés au tatouage et au perçage (zones propres/sales, surfaces lessivables...).
- Aménager un espace de travail conforme facilitant le nettoyage et la désinfection.
- Appliquer les procédures régulières de nettoyage et désinfection des locaux, équipements et mobiliers.

○ **Unité 9 – Préparation, antisepsie et réalisation de l'acte**

- Désinfecter les surfaces et le mobilier conformément aux protocoles.
- Préparer un poste de travail stérile et organisé.

- Choisir, préparer et utiliser le matériel stérile ou à usage unique (champ stérile, aiguilles, cartouches...).
- Sélectionner l'antiseptique adapté (peau saine, muqueuse, zone du corps) et respecter les règles d'application.
- Réaliser une préparation cutanée ou muqueuse correcte avant l'acte.

Déroulé pédagogique – formation initiale

Jour	Horaire	Séquence
1 – visio	09:00–10:30	U1
1 – visio	10:45–12:30	U2
1 – visio	13:30–15:30	U3
1 – visio	15:45–17:30	U3 / analyse de cas
2 – visio	09:00–10:30	U4
2 – visio	10:45–12:30	U5
2 – visio	13:30–15:30	U6
2 – visio	15:45–17:30	U7
3 – présentiel	09:00–10:30	U8 – locaux
3 – présentiel	10:45–12:30	U8 – entretien
3 – présentiel	13:30–15:30	U9 – préparation
3 – présentiel	15:45–17:30	U9 – simulation

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés interactifs, démonstrations, analyse de cas, mises en situation et corrections individualisées. Supports numériques, matériels et consommables de simulation, espace de pratique doté d'un point d'eau, équipement de protection, dispositif de tri des déchets. Les ressources sont communiquées via Digiforma ou un canal annoncé en convocation.

Suivi et évaluations

Positionnement initial, questions et exercices formatifs, émargement/relevés de connexion, grille de suivi. Évaluation certificative théorique et pratique selon les modalités réglementaires et les grilles applicables, avec jury désigné et procès-verbal. La durée et la programmation des épreuves sont précisées sur la convocation ; elles ne sont pas assimilées aux 21 heures pédagogiques dans le présent planning. La certification relève de l'autorité compétente, selon la procédure applicable.

3. Renouvellement – 7 heures

Finalité :

Actualiser les connaissances et compétences en hygiène et salubrité, analyser ses pratiques et identifier les évolutions réglementaires et techniques. Formation en classe virtuelle synchrone sur une journée, avec vérification des prérequis, de l'identité et de l'assiduité.

Déroulé pédagogique – renouvellement

Horaire	Durée	Contenu
09:00–09:30	30 min	Accueil, recueil des attentes et objectifs
09:30–10:00	30 min	Positionnement initial et analyse des besoins
10:00–11:00	1 h	Risques infectieux, précautions standard et antisepsie
11:00–12:00	1 h	Évolutions réglementaires et techniques
13:00–14:30	1 h 30	Pratiques professionnelles, matériel, stérilisation et déchets
14:30–15:30	1 h	Études de cas et analyse de pratiques
15:30–16:00	30 min	Évaluation des acquis et correction
16:00–16:30	30 min	Bilan individualisé et satisfaction
16:30–17:00	30 min	Approfondissement ciblé et plan d'amélioration individuel

Suivi, évaluation et attestation

Recueil des attentes, positionnement, échanges et études de cas, évaluation finale documentée, relevés de connexion et émargement.

Validation

La certification est obtenue lorsque le candidat **valide au minimum 75 %**

Si un candidat satisfait **entre 50 et 74 % des critères** d'évaluation, il garde l'acquis de la ou des unités validées et repasse-la ou les unités non validées pour réussir l'évaluation.

Un candidat est considéré comme n'ayant pas réussi l'évaluation et n'ayant pas validé la formation s'il satisfait **moins de 50 %** des critères d'évaluation.

Une attestation de suivi de la mise à jour est délivrée selon les dispositions applicables et après vérification de l'assiduité et des exigences d'évaluation